

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE PORT- VENDRES



Réunion du Conseil Municipal

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont convoqués, dans la Salle du Conseil Municipal au 2^{ème} étage de l'hôtel de ville, pour la réunion qui aura lieu le :

Vendredi 22 juillet 2022 à 09 h 30

La séance se déroulera avec public et retransmission des débats en direct sur la page Facebook de la Ville

ORDRE DU JOUR

1. Prise de participation de la Commune à la Société Publique Locale Pyrénées-Orientales Aménagement.
2. Adhésion au groupement de commandes « Formation hygiène et sécurité » avec la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibéris – Période 2023 – 2025.
3. Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Collectivité de Port-Vendres et son Centre Communal d'Actions Sociales.
4. Fixation du nombre de représentants et maintien du paritarisme du Comité Social Territorial local de la Commune et de son Centre Communal d'Actions Sociales.
5. Sollicitation d'un Fonds de solidarité de la Communauté de Communes Albères, Côte-Vermeille, Illibéris pour la requalification de la place et de l'avenue Castellane.
6. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Attribution de deux aides financières pour les travaux réalisés 14 rue Pierre Rameil et 8 Impasse du 4 septembre.
7. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal – Présentation des délibérations en Catalan.
8. Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de la Côte Rocheuse.
9. Amende administrative – Dépôts sauvages de déchets.
10. Modification de la délibération n°107-2015 portant sur la facturation du ramassage des dépôts sauvages sur le Domaine Public pour remise en état des lieux.
11. Convention de partenariat dans le cadre de la programmation culturelle estivale 2022.
12. Attribution de subventions exceptionnelles aux Associations.

Fait à Port-Vendres, le 13 juillet 2022

Le Maire,
Grégory MARTY

